

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MEDEA

DAIRA DE BENI SLIMANE

COMMUNE DE BOUSKENE

N.I.F N°: 098426195023326

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 de décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'A P C de Bouskene informe l'ensemble des soumissionnaires que l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 04/2025, dont le premier avis a été publié dans les deux quotidiens nationaux (**E-BOURSE**; et **الأيام الجديدة**) en date de **12/10/2025**.

Qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres relatives au projet :

➤ ***Achèvement des travaux d'aménagement urbain du lotissement (41+16/30) lot de bouskene centre.***

Le marché est attribué provisoirement suivant le tableau cité au-dessous :

Le projet	Entreprise	N° N.I. F	Note technique/60	Le montant TTC	Le délai	Observations
<i>Achèvement des travaux d'aménagement urbain du lotissement (41+16/30) lot de bouskene centre.</i>	HAOUARI MOHAMED Entreprise travaux de Bâtiment Adresse : OUAMRI -MEDEA	17926430018615502600	39 points	23.229.752,00 DA	Cent (100) jours.	- Qualifier techniquement - Moins disant

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 de décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le soumissionnaire qui conteste d'attribution provisoire d'un Marché peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente dans le délai de dix 10 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le quotidien national.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires qui souhaitant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluations de leurs candidatures offres technique et financière à se rapprocher de nos services au plus tard trois 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour leur communiquer ces résultats par écrit.

LE PRESIDENT D' APC